

## CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

---

VOTE PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

1<sup>er</sup> JUILLET 2020

---

DÉLIBÉRATION N° 2020-14 bis

---

### **Avis relatif à la nomination, en tant que titulaire de la commission « espèces et communautés biologiques », de Jean-François NOBLET en remplacement de Mickael BARRIOZ**

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au CNPN ;

Vu l'arrêté de nomination au CNPN du 21 mars 2017 ;

Vu le règlement intérieur adopté par délibération du 30 octobre 2018,

**Le CNPN plénier donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination, en tant que titulaire de la commission « espèces et communautés biologiques », de Jean-François NOBLET en remplacement de Mickael BARRIOZ.**

Le président du Conseil national de la  
protection de la nature,



Serge MULLER